



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 - 096
Séance du 16 octobre 2020

Prime de fin d'année pour les personnels contractuels BIATSS

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

Acquisition de la délibération =

*moitié des membres en exercice présents ou représentés
majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

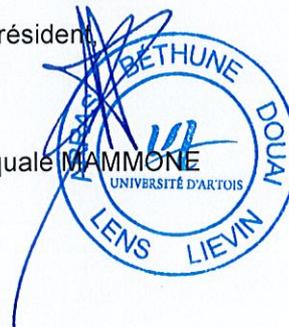
Ce point a fait l'objet d'un avis du Comité Technique du 1^{er} octobre 2020.

La prime de fin d'année pour les personnels contractuels BIATSS, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 16 octobre 2020

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

Politique indemnitaire - Dispositif de fin d'année

Il est proposé de reconduire le dispositif indemnitaire exceptionnel de l'année dernière : octroi d'une prime de 200 euros nets à tous les **personnels contractuels BIATSS**, selon les conditions prévues (ancienneté de 10 mois minimum sur 2020).